

Association de Sauvegarde de l'Environnement
MAILLOT CHAMPERET
Siège social: 9, boulevard de Dixmude 75017 Paris

Monsieur Roland PEYLET
Président de la CPDP
12, rue Blaise Pascal
92 200 NEUILLY

Lettre recommandée avec AR

Le 24 Février 2006

Monsieur le Président,

Au cours de la réunion inaugurale du Débat Public sur le « Projet de dénivellation et de couverture de la RN13 » à Neuilly sur Seine qui s'est tenue le 22 Février dernier au Théâtre de Neuilly, réunion à laquelle nous nous sommes rendus notamment en tant qu' « *acteurs* » dans ce projet, j'ai demandé par écrit à faire une « déclaration » sur la position de l'Association que je préside. Dès les premières phrases, ma déclaration a été accompagnée de huées et de sifflements par une assistance venue très nombreuse et chauffée à blanc –qui refusait que soit apportée toute contradiction au projet présenté- sans que vous interveniez pour les faire cesser. De ce fait, outre l'inconfort moral dans lequel je me suis trouvée, j'ai été contrainte de m'arrêter. (Je tiens à préciser qu'à l'issue de la séance, j'ai même fait l'objet de violences verbales inacceptables).

Cette attitude regrettable étant contraire à l'esprit et à la lettre d'un Débat Public, conseil pris, je vous confirme que nous nous réservons de porter au contentieux toute décision ultérieure entachée d'un tel vice de forme. Le Débat Public étant contradictoire, il suppose que ce public entende la confrontation de tous les points de vue et que l'on nous réponde. Si nous devons nous en remettre uniquement aux « **Cahiers d'acteurs** », comme vous nous l'avez suggéré, nous ne voyons pas la nécessité d'organiser un Débat Public coûteux. En outre, notre Association, assistée de spécialistes, étudie sérieusement depuis des années cet important projet. Elle ne peut se contenter d'une ou deux minutes pour demander les renseignements complémentaires dont elle a besoin et exprimer sa position.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint le texte intégral de ma déclaration sous la forme « parlée » (partie prononcée et partie non prononcée) afin qu'elle figure au compte-rendu de la réunion du 22 février 2006.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Association,
La Présidente

Janine Régnaud